

député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) a traité de cette question avec force et éloquence. Il a dit en substance que cela serait au-dessus de nos moyens. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre lui a rappelé que les libéraux reprenaient toujours le même refrain chaque fois qu'un relèvement des pensions était proposé.

**M. Francis:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Si le député veut se référer à mon discours d'hier, qu'il me cite correctement. Mes observations ne concernaient en rien le revenu annuel garanti, mais la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre visant à verser une pension universelle de \$150 par mois à tous les retraités.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Je dois signaler au député que sa question de privilège n'est qu'une objection. Si nous devons admettre des questions de privilège quant à l'interprétation des discours des députés, nous ne pourrions plus suivre le débat.

**M. Francis:** Je signale, en toute déférence, que le député me cite à faux. Il ne s'agit pas d'une objection, mais d'un fait que l'on peut facilement vérifier dans le hansard.

**M. Gilbert:** Si j'ai cité à faux le député d'Ottawa-Ouest, je vais m'exprimer autrement. Il a peut-être raison à propos de la démosubvention de \$150, en vertu du principe d'universalité. Il en coûterait trop cher selon lui. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre a rappelé au député d'Ottawa-Ouest que l'on reprend la même rengaine chaque fois qu'on recommande une augmentation des pensions de vieillesse.

**M. Francis:** Mais je ne parlais pas d'un revenu garanti.

**M. Gilbert:** Les députés n'auront pas oublié le gouvernement libéral qui avait perdu ses élections en 1957 parce qu'il avait proposé d'augmenter de \$6 la pension de vieillesse. On parlait alors des partisans du \$6. On les appellera peut-être maintenant les partisans du 10c. par semaine ou du 42c. par mois. Ils auraient au moins pu en tirer une leçon. Si nous établissons le principe d'universalité et nous occupons de nos citoyens âgés, il nous est certes possible de trouver l'argent nécessaire pour ce faire.

Le Nouveau parti démocratique prétend qu'il devrait y avoir une démosubvention de \$150 par mois. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre dit que si cela paraît impossible, nous devrions faire un premier pas en ce sens en portant cette indemnisation à \$100 par mois et par personne, avec un supplément de \$50. Le député fronce le nez comme une vierge offensée et se demande: «D'où viendra l'argent?» Il ne peut trouver de réponse. C'est regrettable. Nous sommes en faveur de la démosubvention parce qu'elle affirme le principe de l'universalité, qu'elle réduit au minimum les disparités au sein des collectivités et donne aux Canadiens un sentiment de dignité, le sentiment d'être utiles à quelque chose.

Il y a quelques mois, lors d'un débat sur le revenu annuel garanti, mon honorable ami d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a exposé nos convictions. Il a dit à la Chambre que deux mythes s'étaient forgés à propos de cette proposition. Le premier était qu'on abuserait de tout projet de ce genre. Je n'ai pas l'intention de perdre du temps en citant les experts, mais ces études ont montré que moins de 5 p. 100 des bénéficiaires des prestations abusent de ce privilège. Ceci réduit à néant le mythe de l'abus.

• (2.40 p.m.)

En second lieu, ce mythe selon lequel donner de l'argent aux gens, c'est leur enlever toute incitation au travail. A cet égard, il se trouve heureusement qu'une expérience dans le New-Jersey a révélé que les personnes qui touchent des prestations ne perdent pas pour autant leur envie de travailler. L'honorable représentant de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) est un pasteur de l'Église unie qui, j'en suis sûr, souhaiterait pouvoir traduire dans les faits l'esprit et la lettre de l'enseignement de l'Église. Eh bien, ce pasteur a reconnu que l'expérience menée dans le New Jersey est de celles qui ont réduit à néant le mythe relatif aux abus et à la disparition de l'incitation au travail. J'aimerais qu'il se lève pour prendre la parole avec l'éloquence d'un Cicéron et le dynamisme d'un Billy Graham, afin de dire aux Canadiens qu'il faut que nous maintenions le principe de l'universalité; que le principe de la sélectivité créera des divisions indignes des Canadiens. J'attends qu'il prenne la parole pour dénoncer cette façon mesquine de traiter les vieillards canadiens.

Pour conclure, j'espère que le secrétaire parlementaire aura la force et le courage, lorsque le bill sera renvoyé au comité, de se rendre dans toutes les régions du Canada pour entendre les doléances des divers groupes et qu'à son retour, le gouvernement étudiera de nouveau ce mauvais principe de sélectivité ainsi que les restrictions visant l'échelle mobile. J'aimerais qu'il se lève et se prononce contre—en fait, j'espère que nous le ferons tous—afin qu'on nous soumette un projet de loi prévoyant non seulement le versement de \$150 par mois, mais une échelle mobile correspondant au coût de la vie. C'est notre but et nous allons travailler ferme pour y arriver.

**M. Anderson:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Le député d'Esquimalt-Saanich se lève-t-il pour poser une question?

**M. Anderson:** Oui, monsieur l'Orateur, si le député de Broadview le veut bien, je voudrais lui poser une question relative à la motion rejetée plus tôt aujourd'hui dans laquelle on demandait au président du Conseil du Trésor de vivre avec une somme de \$58 par semaine pendant un an.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous voulez dire le ministre des Finances.